

Compte rendu
du Conseil Municipal
de la séance du vendredi 21 mai 2021

Secrétaire de la séance : Laurent MOSKALIK

Présents : Habib FENNI, Françoise CHABERT, Franck ROCHE (arrivée 20h25), Marc ROSSBURGER, Isabelle MAIGNE, Jean VERGNE, Natacha CESSAC, Jeanne REAL, Nicolas DUPONT, Gilbert JENNY, Valérie HORTIN, Alain GOUYGOU, Laurent MOSKALIK, Céline FLESCHE, Jean-Marc MORAND

Excusés : Emmanuel COULOMBS, Evelyne FILLEUL, Eric TOURNIER, Chantal GUERBY-AUSSEL

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 avril 2021
- 2 - Délibération approbation "pacte de gouvernance" Communauté de communes CAUVALDOR
- 3 - Délibération dissimulation de réseau aérien électrique - Stade de Cressensac
- 4 - Délibération décision modificative N°1 - Budget assainissement collectif de Cressensac
- 5 - Délibération emprunt Crédit Agricole - Travaux station d'épuration Cressensac
- 6 - Organisation élections Régionales et Départementales
- 7 - Points divers

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme Hortin demande si les points divers peuvent être traités en premier lieu vu le couvre-feu en vigueur à 21h00 et la présence d'administrés (présents quant à une question posée à traiter dans ces mêmes points divers) qui se devront de partir avant cette heure butoir. Monsieur le Maire répond par la négative en rappelant que les points divers se doivent d'être traités en dernier.

Monsieur le Maire met au vote l'approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 avril 2021 : Approuvé par 12 voix et 2 abstentions (Mmes Chabert et Cessac, absentes lors du dernier conseil municipal).

Délibérations du conseil :

Approbation du projet de pacte de gouvernance de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (DE 2021 027)

Monsieur le Maire rappelle que le pacte de gouvernance a été envoyé à tous les conseillers municipaux par courriel afin qu'ils en prennent connaissance avant le conseil municipal.

Monsieur le Maire donne des détails concernant ce « Pacte », à savoir : comment vont être communiqués ce que va faire ou a déjà fait la communauté de communes CAUVALDOR et en particulier sur les réunions des élus concernant des thématiques importantes, sur les différentes réunions entre maires de la communauté de communes, sur la communication interservices pour mieux travailler ensemble ou enfin faire en sorte que chaque administré comprenne quelles sont les compétences de CAUVALDOR.

Le but de ce pacte est d'amener à ce qu'il y ait des concertations entre tous les acteurs pour participer à la vie de la communauté de communes.

Monsieur Jenny intervient en rappelant que l'aéroport de Brive – Vallée de la Dordogne est bien repris dans ce pacte mais rien concernant le parc d'activités de notre commune.

Monsieur le Maire constate effectivement l'absence de celui-ci, bien qu'il ait été pointé comme étant stratégique. Monsieur Rossburger indique qu'il participe à la Commission Économique de CAUVALDOR.

Monsieur Jenny a le sentiment que le bus des services publics est surtout axé sur certains endroits mais que les communes en bordure extérieure de la vallée de la Dordogne ont été oubliées. Y aurait-il un privilège concernant la zone dite « touristique » de notre Communauté de Communes ? Monsieur le Maire va rester attentif sur ce point afin que nous ne soyons pas lésés.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne n°14-09-2020-002 en date du 14 septembre 2020 portant décision de l'élaboration d'un Pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de communes ;

Vu le projet de Pacte de gouvernance ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de Pacte de gouvernance de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Dissimulation du réseau aérien électrique - Stade de Cressensac (DE 2021 028)

Monsieur le Maire fait un état des lieux des travaux de réfection du réseau d'eau sur la route du stade de Cressensac. Il a été décidé d'en profiter pour enterrer une gaine électrique afin d'enlever deux poteaux à côté du stade de Cressensac (ceux passant au-dessus du court de tennis).

Il est exposé au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'opération de dissimulation des réseaux électriques aériens et la rénovation coordonnée des installations d'éclairage public réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), la Commune de CRESSENSAC-SARRAZAC doit assurer la maîtrise d'ouvrage des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique.

Afin de faciliter la coordination de ces travaux avec ceux de la FDEL et d'alléger la tâche incombant à la Commune de CRESSENSAC-SARRAZAC, il est proposé au conseil municipal d'appliquer les dispositions de l'article L.2422-12 du code de la commande publique, qui permettent à la FDEL d'être désignée par la Commune de CRESSENSAC-SARRAZAC pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète de l'opération. Il est précisé que la FDEL a donné, par délibération du 23 octobre 2008, un accord de principe sur ces dispositions.

Monsieur le Maire présente les devis estimatifs correspondant à l'enfouissement de chaque réseau ainsi que la contribution de la Commune de CRESSENSAC-SARRAZAC pour l'enfouissement du réseau électrique et la rénovation coordonnée des installations d'éclairage public. Il est précisé que les coûts des travaux téléphoniques réalisés par la FDEL pour le compte de la collectivité seront remboursés intégralement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) Approuve le projet de dissimulation esthétique des réseaux électriques, pour un montant estimatif de 12 100,00 € H.T., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la FDEL,
- 2) Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2021,
- 3) S'engage à participer à ces travaux à hauteur de 1 815,00 €, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget de sa collectivité,
- 4) Assure que, sur l'emprise du projet, la disparition des autres réseaux (Réseau téléphonique, câblo-opérateurs, ...), et la rénovation des luminaires d'éclairage public seront financés et programmés simultanément.
- 5) Approuve le projet de dissimulation du réseau d'éclairage public et de rénovation des luminaires établi par la FDEL.
- 6) Approuve l'avant-projet de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique établi par la FDEL.
- 7) Désigne la FDEL pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique et autorise Monsieur le Maire à signer avec ORANGE et le Président de la FDEL, dans le cadre des dispositions de l'article L.2422-12 du code de la commande publique, une convention, rédigée après étude définitive, le coût TTC des prestations réalisées par la FDEL pour le compte de la Commune de CRESSENSAC-SARRAZAC lui étant intégralement répercuté.
- 8) Approuve la ventilation des travaux téléphoniques établie par ORANGE et la FDEL.
- 9) S'engage à financer l'ensemble de cette opération conformément aux devis estimatifs correspondants et à inscrire ces dépenses sur le budget communal.
- 10) Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

20h25 : Arrivée de M. Roche

Décision modificative N°1 - Budget assainissement collectif de Cressensac (DE 2021 029)

Monsieur le Maire rappelle que l'hydro curage du réseau d'assainissement collectif sur Cressensac coûte 8 444€, celui-ci ayant été prévu en budget investissement.

Rappel a été fait que ceci ne peut être pris d'un point de vue comptable en section d'investissement mais doit être imputé en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | DÉPENSES | RECETTES |
|------------------|--------------------------------------|----------|----------|
| 61523 | Entretien, réparations réseaux | 8344.00 | |
| 70611 | Redevance d'assainissement collectif | | 8344.00 |
| TOTAL : | | 8344.00 | 8344.00 |
| INVESTISSEMENT : | | DÉPENSES | RECETTES |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL : | | 8344.00 | 8344.00 |

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Budget assainissement collectif de Cressensac - Emprunt Crédit Agricole - Travaux Station d'épuration (DE 2021 030)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réhabiliter la station d'épuration de Cressensac. Le répartiteur doit être changé afin que celle-ci soit en état optimal de fonctionnement ainsi que le compteur de bâchés.

Ce sujet a plusieurs fois été évoqué en Conseil Municipal.

La réfection de cette station d'épuration s'élève à 1600.00 € HT pour les études et 48 771.00 € HT pour les travaux.

Ces travaux seraient prévus pour cet été jusqu'en septembre maximum.

Monsieur le Maire donne lecture des propositions faites par le CRÉDIT AGRICOLE pour réaliser un emprunt de 50 000.00 € sur le budget assainissement collectif de Cressensac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

Caractéristiques de l'emprunt :

Objet : Travaux assainissement

Type de financement : Prêt à taux fixe

Montant : 50 000 €

Durée de l'emprunt : 180 mois

Taux fixe : 1.05 %

Périodicité : mensuelle

Échéances constantes

Frais de dossier : 150 €

Débloqué : Possibilité de tirage par tranche mais la réalisation définitive du prêt devra avoir lieu dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat.

La collectivité de CRESSENSAC-SARRAZAC s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

La collectivité de CRESSENSAC-SARRAZAC s'engage en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Organisation élections Régionales et Départementales

Au vu de la crise sanitaire, il a été demandé à la Préfecture du LOT de transférer les bureaux de vote dans les salles polyvalentes de notre commune. Cela a été accordé sous réserve que la collectivité s'engage à informer à l'avance la population de notre commune. Un affichage sera fait ainsi qu'une parution dans le journal municipal.

Deux dates sont à retenir : le 20 juin 2021 et le 27 juin 2021.

Tous les élus seront mobilisés pour tenir les bureaux de vote, un appel ayant aussi été fait afin que des habitants de notre commune s'associent à ces élections.

En effet, il y aura 4 bureaux à tenir ces jours-là du fait de cette double élection. Une seule condition sera requise quant à la crise sanitaire : avoir été vacciné (2 doses) ou un test PCR négatif de moins de 48 heures.

Dans chaque salle polyvalente où se tiendront les élections, il y aura deux vice-présidents (1 par bureau) à savoir Messieurs Franck Roche et Gilbert Jenny pour Cressensac ainsi que Madame Françoise Chabert et Monsieur Marc Rossburger pour L'Hôpital Saint-Jean (Sarrazac).

Messieurs Roche et Rossburger ont la charge de la réaliser le planning de présence des scrutateurs et assesseurs.

Points divers :

Les travaux sur les canalisations d'eau potable entre la mairie de Cressensac et la Jarrige (tracé Verdale) :

Aucun problème majeur dans les contournements mis en place. Madame Isabelle Maigne demande si on peut faucher les abords de la route vers chez Monsieur Sourzat car les automobilistes ne voient pas grand-chose quand il y a croisement de véhicules.

Madame Natacha Cessac relate un accrochage léger d'un véhicule sur un pilier de portail d'un habitant mais sans blessé.

Monsieur le Maire rappelle que la fin des travaux est prévue pour le 30 juin et le coût de ceux-ci, à savoir 350 000 € HT, est entièrement pris en charge par le budget « eau potable ».

Subventions nouvelle école : Monsieur le Maire a eu la Sous-Préfète ce vendredi matin au téléphone. Celle-ci lui a annoncé que le département a acté le projet et demandé la validation du dossier par le Préfet de Région. Réponse devrait être donnée avant fin juin 2021.

Urbanisme : Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un litige sur Sarrazac avec un propriétaire qui a commencé les travaux de réfection de sa maison (à côté de la mairie) sans avoir attendu les autorisations nécessaires de la Mairie ni même des Bâtiments de France, alors que celle-ci se trouve en zone protégée ABF.

Malgré les avertissements reçus, ce propriétaire a continué ses travaux. Monsieur le Maire a donc dressé ce jour même un PV et est en attente de la décision des Bâtiments de France.

Élagage : CAUVALDOR va élaguer 3 voies communautaires à savoir : la n°8 (Route de la Vierge à Sarrazac), la n°15 (la Pessie) et la n°23 (entre les Grèzes et le Causse).

Monsieur Jean Vergne intervient en demandant pourquoi un courrier a été envoyé aux propriétaires sur la VC n°15 leur demandant d'élaguer alors que CAUVALDOR va le faire ?

Monsieur le Maire répond que la Communauté de Communes ne veut pas attendre mais il va demander à CAUVALDOR de réclamer au propriétaire de ces terrains une participation obligatoire aux frais d'élagage.

CinéLot : Madame Françoise Chabert rappelle la journée CinéLot prévue le dimanche 25 juillet 2021, si le temps le permet bien sûr. Celle-ci se tiendra dans le pré derrière la salle polyvalente de l'Hôpital Saint-Jean, le parking sera fermé pour permettre de sécuriser le site, faire un sens de circulation mais aussi pour avoir un espace plan afin que nos aînés et personnes en situation de handicap puissent s'installer. Environ 120 personnes sont attendues (jauge à 300 maximum). Le programme de cette journée a été annoncé dans le journal communal et des flyers seront distribués.

Point cimetières : Pour rappel, une délibération avait été prise concernant la reprise des tombes abandonnées dans nos cimetières. Le cimetière de Cressensac est complet mais il y aurait 17 tombes abandonnées et une vingtaine sur les autres cimetières. Monsieur le Maire propose un calendrier, celui-ci courant jusqu'au 1^{er} novembre 2024 (durée légale) avant de pouvoir récupérer les tombes abandonnées.

Monsieur Jean Vergne demande où en est l'acquisition du terrain jouxtant le cimetière de Cressensac. Monsieur le Maire annonce que les discussions avec les héritiers du propriétaire décédé ont échoué.

Adressage : Monsieur Marc Rossburger fait un point sur ce dossier qui avance conformément aux prévisions. Il souligne que la population sera invitée à s'exprimer sur les dénominations des différentes voies, toutefois seul le Conseil Municipal les validera.

Ancien camping, aire de Nevragues : Monsieur Laurent Moskalik souligne que nombre d'administrés se plaignent de cette aire de rencontre de libertins qui exercent leurs « pratiques » aux yeux et à la vue de tous, malgré les pierres mises sur la route d'accès.

Monsieur le Maire dit avoir alerté la gendarmerie qui ne veut pas intervenir à ce stade et annonce qu'il a commandé des panneaux « interdiction de s'arrêter » afin qu'ils y soient installés. Affaire à suivre.

Produits locaux : Madame Valérie Hortin a été approchée par des agriculteurs qui demandent la mise en vente de leurs productions dans l'épicerie de l'Hôpital Saint-Jean.

Monsieur le Maire demande qu'ils se fassent connaître en Mairie. Pourquoi ne pas monter des opérations avec lieux de vente sur la commune avec la Mairie qui les soutiendra.

Madame Céline Flesch demande qu'un courrier soit envoyé à tous les agriculteurs sur notre commune pour les inviter à nous présenter leurs productions car certains n'osent peut-être pas faire la démarche.

Ramassage porte à porte sur Cressensac : Madame Valérie Hortin demande à Monsieur le Maire, comme il s'y est engagé précédemment, à recevoir les parents afin de discuter avec eux de la suppression de ce service qui en arrangeait plus d'un. Ce dernier s'engage à leur proposer un rendez-vous assez vite pour en débattre.

État des poubelles : Monsieur le Maire demande que quatre élus fassent le tour des poubelles de notre commune pour les répertorier et voir leur état.

Brocante des écoles : Celle-ci devait avoir lieu le dimanche 27 juin à l'Hôpital Saint-Jean mais cette date est électorale donc cette brocante sera repoussée au dimanche 04 juillet.

Fin de la séance à 22h15